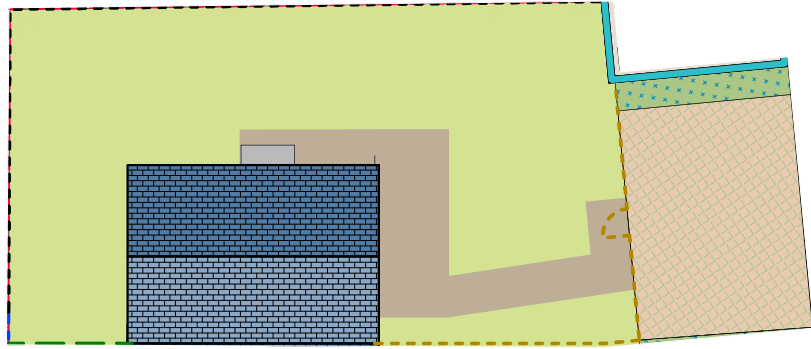


COUR AUSTRALE Angers

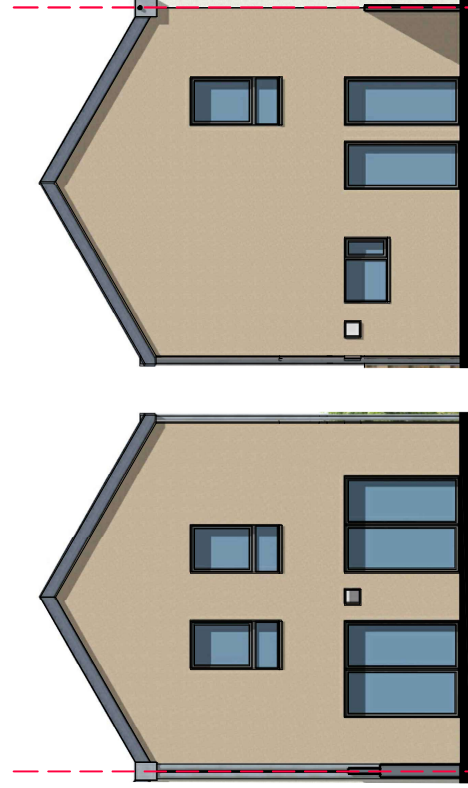
Lot	Type		
1	4		
DÉSIGNATION DES PIÈCES		SURFACES	
RDC	PIÈCE DE VIE	38,8 m ²	
	PLACARD	0,6 m ²	
	W.C.1	1,1 m ²	
	BUANDERIE	3,8 m ²	
ÉTAGE	CHAMBRE 1 + Pl.	10,7 m ²	
	CHAMBRE 2 + Pl.	10,9 m ²	
	CHAMBRE 3	9,4 m ²	
	SALLE DE BAIN	5,2 m ²	
	W.C.2	1,4 m ²	
	PAC	0,8 m ²	
PALIER	4,0 m ²		
SURFACE HABITABLE		86,7 m²	
TERRASSE		19,2 m²	
SURFACE PARCELLE		355,0 m²	



- Clôture du voisin conservée
- Clôture rigide en treillis soudé noir (h = 1,8 m)
- Palissade bois selon modèle ci-joint ou lisse du commerce (h = 1,8 m)
- Clôture grillagée simple torsio (h = 1,2 m)
- Mur en brique ép. = 20 cm + enduit 2 faces (h=2,1m)

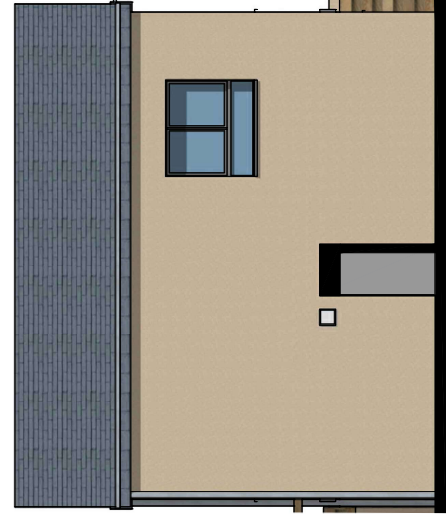


plan de masse



façade Nord

façade Sud

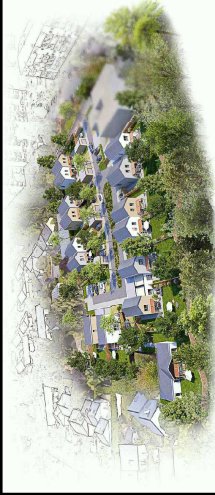


façade Ouest

façades



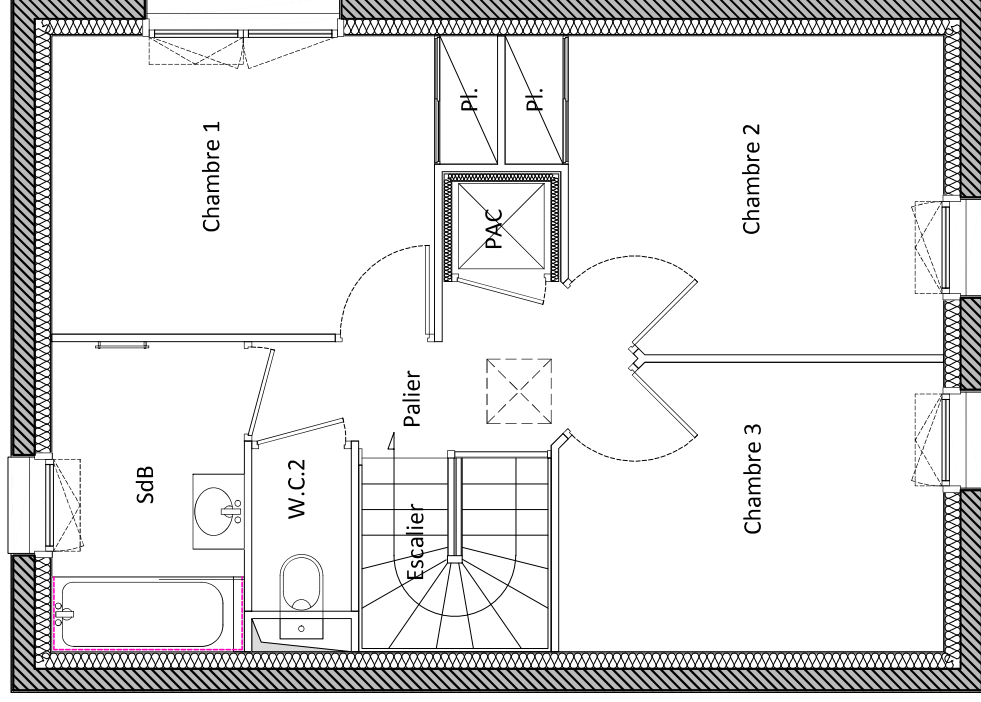
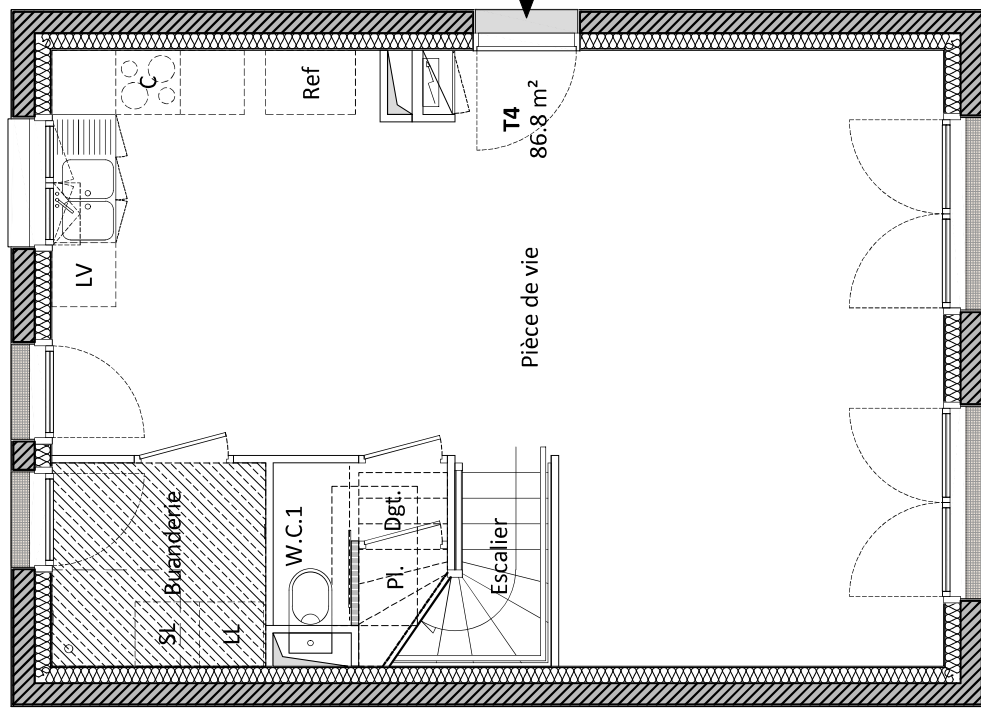
Le présent plan est établi sur la base du dossier de permis de construire et pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques et d'organisation afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécutions. Les poutres, poteaux, soffites, canalisations et faux plafonds n'apparaissent pas systématiquement sur le présent plan. Les surfaces ainsi que l'emplacement des équipements et le mobilier sont mentionnés à titre indicatif. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'implantation des éléments de cuisine (L, L.V, C et R) est indicative, et permet de visualiser le positionnement des arrivées et évacuations d'eau à la livraison des logements.



COUR AUSTRALE Angers

Lot	Type
1	4

DÉSIGNATION DES PIÈCES	SURFACES
PIÈCE DE VIE	38,8 m ²
PLACARD	0,6 m ²
W.C.1	1,1 m ²
BUANDERIE	3,8 m ²
CHAMBRE 1 + Pl.	10,7 m ²
CHAMBRE 2 + Pl.	10,9 m ²
CHAMBRE 3	9,4 m ²
SALLE DE BAIN	5,2 m ²
W.C.2	1,4 m ²
PAC	0,8 m ²
PALIER	4,0 m ²
SURFACE HABITABLE	86,7 m²
TERRASSE	19,2 m²
SURFACE PARCELLE	355,0 m²



plan du rez-de-chaussée

plan de l'étage

Le présent plan est établi sur la base du dossier de permis de construire et pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques et d'organisation afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécutions. Les poutres, poteaux, soffites, canalisations et faux plafonds n'apparaissent pas systématiquement sur le présent plan. Les surfaces ainsi que l'emplacement des équipements et le mobilier sont mentionnés à titre indicatif. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'implantation des éléments de cuisine (L, V, C et R) est indicative, et permet de visualiser le positionnement des arrivées et évacuations d'eau à la livraison des logements.

17 novembre 2023